



Nouveau contrat post daté.

Par **badgamon**, le **14/10/2010** à **14:47**

Bonjour,rnrnrnJe vie à Paris et travail comme prestataire dans une entreprise Française avec un contrat luxembourgeois depuis février 2010-10-14 malheureusement rnTout en ayant payés mes cotisations + impôts aux Luxembourg on me répond maintenant que je ne peux bénéficier d'un tel contrat et qui doit donc être transformerrnEn contrat Français post daté ayant comme date de début février 2010.rnrnEst-ce légal ? Ne risque ton pas non plus de me demander aussi de payer mes cotisations en France dès le mois de février ???rnrnQuel recourt puis je avoir si je refuse de signer ce nouveau contrat ?rnrnCordialement.

Par **Cornil**, le **15/10/2010** à **16:41**

Bonsoir "bagdamon"rnCe serait plutôt un contrat antidaté que postdaté, mais à mon avis dans ton cas ce n'est pas véritablement frauduleux car il s'agit de se mettre en conformité avec le droit du travail français.rnJe ne vois donc pas de raisons que tu refuses.rnD'ailleurs à mon avis, l'employeur pouvait même d'office faire cette rectification. rnBien sûr, cela a comme conséquences que tes salaires seront soumis rétroactivement aux cotisations sociales françaises (régularisation), mais c'est à ton employeur de faire en sorte que ces régularisations , par des écritures en - (cotisations luxembourgeoises) et en + (cotisations françaises) à titre de rappels ne provoquent pas double cotisation.rnTu peux bien sûr assortir ton accord de cette réserve.rnBon courage et bonne chance.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insultes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs "modifiant ou supprimant mes messages) ,et surtout avec la mention "membre du club" , qui lui a été imposée, mais uniquement sur les réponses lui paraissant trop erronées ou trop

incomplètes. Fait parfois exception pour les collègues ou questions urgentes.